



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance extraordinaire du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle, M. CONRAD-BRUAT Laurent

Absent : M. LUCAS Marc

Pouvoirs : Mme JOURDAN Patricia donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie,

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

N° 2025/15

Objet : Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.212-4 et suivants ;

VU la délibération n°2021-21 prise en conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte en date du 12 avril 2021 prenant acte des nouvelles dispositions pour la garderie périscolaire dès la rentrée 2021/2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement de la garderie périscolaire qui n'a pas été révisé depuis la rentrée 2021/2022 ;

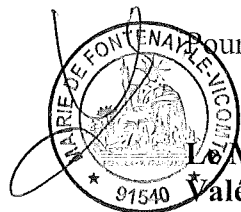
CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des informations plus complètes pour les familles, notamment sur les conditions d'inscription à la garderie, ainsi que des précisions dans la partie « Responsabilité – Hygiène et comportement » ;

VU le projet de règlement pour la garderie périscolaire ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le nouveau règlement pour la garderie périscolaire, tel qu'il est annexé, pour une application dès la rentrée 2025/2026.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 29 avril 2025



Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES